Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260320-2026032006-DE

DÉLIBÉRATION N°2026032006
FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CCAS.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil d'Administration du CCAS est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du Maire.

Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- Les associations de personnes âgées et de retraités,
- Les associations de personnes handicapées,
- Les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- L'Union Départementale des associations familiales (UDAF).

Il convient donc de définir le nombre de membres devant siéger au Conseil d'administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de fixer à huit, en plus de Monsieur le Maire, le nombre de membres devant siéger au CCAS.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Nicolas HEURTEL

La secrétaire,
Géraldine JOUANY

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260320-2026032006-DE

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Date de convocation 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars 2026 à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE MAITRE, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Nicolas HEURTEL, Mme Sandrine OLLIVIER, M. Thierry MICHOUX, Mme Céline LE DORE, Matthieu SAINT-CAST, Mme Léone LE PROVOST, M. Daniel SANTIER, M. Pascal GOHARD, M. Hugues LESAGE, Anthony MORO, Christelle BLANCHARD, Soizic VALLÉE, Ludovic COTARD, Dominique HALAIS, Adeline LORANT, Jean-Jacques BRYCKAERT, Marygold ULTRÉ, Anne-Sophie AUDOUARD, Géraldine JOUANY

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Madame Géraline JOUANY a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).